



WEEKLY NOTE

NOTES DE CONJOCTURE

**La République Démocratique du Congo et l'hydre du détournement des deniers publics :
Que comprendre du procès Constant Mutamba ?**

ANNÉE 2025

Septembre 2025

Note de conjoncture

La République Démocratique du Congo et l'hydre du détournement des deniers publics : que comprendre du procès Constant Mutamba ?

I. Introduction

La République démocratique du Congo (RDC) demeure sur la liste des pays africains qui peinent à se développer en dépit d'une diversité des ressources qu'elle regorge. D'ailleurs, elle est considérée comme l'un des pays les plus pauvres du monde avec un taux d'environ 73,5% des congolais qui vivent avec moins de 2,15\$ par jour et où vit environ une personne sur six dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne¹. Elle est ainsi classée comme l'un des cinq pays les plus pauvres au monde. Quoiqu'alarmantes, ces statistiques n'interpellent que très peu l'homme politique congolais ; elles contrastent avec sa culture prédatrice, notamment lorsqu'il prend le gouvernail d'un secteur public. Egoïste et matérialiste par essence, il est plus préoccupé par l'accumulation personnelle de la richesse que par le devenir de sa société. Et s'il lui arrive d'être revêtu d'un mandat public, l'amélioration de la qualité de la vie de ses compatriotes ne l'intéresse que très peu, pourtant, au regard de la nature plurielle et de la profondeur de la pauvreté dans laquelle la RDC demeure engluée, tout mandataire devrait se sentir appelé à remettre en question cette malheureuse tradition, à travailler sur des offres originales d'actions susceptibles d'amener la vie sociétale à s'imbiber même de minimum d'humanité.

L'histoire de la gouvernance de la RDC est fortement marquée par des scandales des détournements des deniers publics. A tous les niveaux de la gouvernance publique, des cas de détournements des deniers publics font l'objet sinon des dénonciations expresses, du moins des murmures populaires si bien qu'on est en droit de s'interroger sur le sens profond d'un mandat public pour le microcosme socio-politique congolais. Comment un vice tant décrié peut-il passer pour une identité sociétale ? Le tout dernier cas en date est celui impliquant Monsieur Mutamba Constant, ancien ministre de la justice et Garde des sceaux. Celui-ci s'était pourtant désigné prêt à apporter, du mieux qu'il pouvait, du changement pour rendre à la Justice sa noblesse en RDC.

En effet, à la suite d'un enchaînement des audiences publiques dans une affaire judiciaire très médiatisée, cet ancien ministre de la justice et garde des sceaux a été condamné par la Cour de Cassation, en date du 2 septembre 2025, à 3 ans de travaux forcés et de 5 ans d'interdiction de vote et d'éligibilité après avoir été reconnu coupable de détournement de fonds alloués à la construction d'une prison à Kisangani. Du coup, avec cette énième affaire judiciaire, le détournement des deniers publics semble constituer un mal qui gangrène la classe au pouvoir en RDC. Faute d'un engagement ferme, et d'un code éthique radical, ce mal risque de retarder pendant encore longtemps le développement socio-économique du pays.

¹ Banque mondiale, République démocratique du Congo-Vue d'ensemble, disponible en ligne sur <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>, consulté le 30.7.2025 à 11h00.

Cette réflexion a pour objectif d'éclairer ce qui fait succomber ce ministre alors qu'il prétendait «soigner» la Justice congolaise, et la transformer en un véritable outil de moralisation de la vie publique en RDC.

Le reste du papier est structuré comme suit. La section deux analyse le contexte de la gouvernance du secteur judiciaire sous Mutamba avec une emphase sur son engagement pour combattre le détournement. La section trois évalue l'espérance des congolais quant au devenir de la Justice et de l'exercice d'un mandat public, à la suite de la condamnation de ce Ministre. Enfin, quelques recommandations concluent, en section quatre, la réflexion.

II. L'avènement de Mutamba au Ministère de la Justice ou l'espérance de la fin à la corruption et au détournement des deniers publics

En date du 28 Mai 2024, plus de 5 mois après la réélection du président Félix Tshisekedi, la RDC avait eu son gouvernement national composé de 54 membres. A la grande surprise de tous, la personne de Constant Mutamba était alors retenue comme le nouveau Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et garde des sceaux de la République Démocratique du Congo. La nouvelle était d'autant étonnante que le parti de l'intéressé, Nouvelle Emergence pour le Congo, relevait jusqu'au moment de la publication du gouvernement, de l'opposition.

Dans cette nouvelle posture, Monsieur Mutamba s'est essentiellement illustré comme porteur des idées réformistes notamment dans une perspective de lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics. Il était ainsi devenu de coutume pour lui de présenter une image « d'un homme farouchement engagé » contre les vices qui gangrènent la société congolaise en générale et les dépositaires des mandats publics, en particulier. Sur un premier front, il avait commencé par adopter une posture d'un va-t-en-guerre vis-à-vis du corps de la magistrature congolaise soupçonné d'être à la base d'une « mafia » qui handicaperait le fonctionnement de l'appareil judiciaire.

La justice congolaise, comme bien d'autres services du secteur public congolais, a souvent été critiquée, notamment pour de faits de corruption qui la plombent. Pour autant que la corruption s'y est généralisée, elle est foncièrement caractérisée par sa partialité si bien que la RDC serait parmi les rares pays au monde où la justice s'achète. Pour le communs de mortels, la justice ne s'assure pas, elle s'achète tout simplement. Incapable d'arbitrage, elle penche incongrument du côté du plus fort, mieux du côté du plus offrant. Elle n'inspire presque plus confiance. C'est donc à juste titre que le président de la République, Félix Tshisekedi Tshilombo², l'avait qualifiée de malade. C'est dans cet élan de déception généralisée que nombreux s'accordent à ne plus recourir à la justice ; certains prétextent des règlements à l'amiable, et d'autres, cependant, se rendent justice vaille que vaille. Au bout du compte, ces solutions, pour autant qu'elles sont cosmétiques, empêchent la société de fonctionner parce qu'elles dépouillent les institutions de toute force régulatrice.

Cette crise de confiance dans la justice a tant perduré en RDC que la nomination d'un ministre prétendument réformiste radical avait fait germer l'espérance du renouveau au sein de la société entière. En effet, les promesses d'assainissement de l'appareil judiciaire congolais avait fait

² Déclaration du président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi Tshilombo en date du jeudi 22 février 2024 au cours du briefing hebdomadaire devant la presse.

espérer la population à une sécurité juridique et une paix sociale retrouvée ! Néanmoins, l'enthousiasme dont les idéaux de Monsieur Mutamba pouvait jouir d'une certaine opinion contrastait avec la méfiance d'une autre.

En effet, l'ex-Ministre de la Justice avait opté pour une hostilité frontale vis-à-vis des magistrats congolais au point qu'en lieu et place d'une collaboration, il s'est plus observé un bras de fer improductif entre les deux parties, le ministère, d'une part, et les corps de magistrats, d'autre part. A plusieurs reprises, le Ministre a procédé à des libérations conditionnelles spectaculaires des détenus en prétextant que le monnayage des détentions par les magistrats est à la base de la congestion observée dans les maisons carcérales congolaises. Pour l'opinion publique, le spectacle qui entourait ces libérations des détenus traduisait, ni plus ni moins, du populisme. Sur la même lancée, nombreux reprochaient à l'ex-Ministre d'être hautains et dédaigneux envers non seulement le corps de magistrats mais également sa propre hiérarchie. Pour d'autres, par ailleurs, quelle que soit la manière dont il s'y prenait, il était nécessaire de corriger les erreurs des magistrats, car par ces erreurs, ces derniers dénaturaient sciemment la vie en société.

Sur un autre front, il est intéressant de mentionner que l'ex-Ministre avait initié un projet de loi portant création, organisation, fonctionnement et compétences d'une juridiction économique et financière avec pour vocation de ne s'occuper que des crimes économiques et financiers (à l'instar des détournements des deniers publics) et de sanctionner sévèrement leurs auteurs. Il en était même à souhaiter que la peine capitale leur soit réservée. Il s'était alors inscrit à l'idée de créer une prison spéciale pour les détourneurs des deniers publics.

Par ailleurs, à maintes reprises, il exprimait sa détermination de lancer une campagne dénommée « Bien Mal Acquis » aux fins de récupérer tous les biens de l'Etat irrégulièrement privatisés au profit de certains individus, fonctionnaires ou non. Somme toute, ce chapelet de bonnes intentions a pu mobiliser l'espoir populaire – sans perdre de vue les voix sceptiques dont la proportion est tout aussi non négligeable – de voir la RDC remise sur les rails de l'optimisation des deniers publics. S'il est vrai qu'une certaine opinion croyait à ces intentions de réformes radicales, il va sans dire que la condamnation du ministre a provoqué une onde choc, de la déception de voir s'effriter l'espoir si sérieusement entretenu.

III. La condamnation de Mutamba ou l'effritement de l'espoir d'un espace politique moralisé

D'une certaine manière, le déroulement du procès Mutamba et la condamnation de ce dernier pour détournement de fonds ont eu une incidence sur l'espoir populaire de voir l'appareil judiciaire s'assainir en RDC. La condamnation de l'ex-Ministre est une preuve, s'il en faut encore une, que l'espace politique congolais souffre d'un malaise grave et qu'il requiert, pour sa moralisation, un surcroît de volonté et d'effort. Cela est d'autant avéré que l'ex-Ministre était reconnu coupable des faits contre lesquels il s'est battu dès son arrivée au gouvernement.

En effet, Monsieur Mutamba avait été poursuivi pour détournements des deniers publics à la suite de l'attribution d'un marché public de construction d'une prison à Kisangani à l'entreprise Zion Construction SARL suivant la procédure de gré à gré. Qualifiée, par le ministère public, d'inexpérimentée pour ce marché et de fictive, cette société avait signé pour la bagatelle somme de 39 millions de dollars dont 19 millions avaient déjà été débloqués – soit près de 50% du

montant global. Au regard des règles relatives aux marchés publics en RDC, cette opération a été jugée d'opaque ; elle est, de ce fait, condamnable.

Il convient de rappeler que le fonds dont il est question est une portion du montant reçu de l'Ouganda au titre d'indemnisation des victimes de la guerre de 6 jours ayant opposé le Rwanda et l'Ouganda à Kisangani en 2000, en conséquence de sa condamnation par la Cour Internationale de Justice (CIJ). A ce titre, l'affaire Mutamba, aussi curieuse qu'elle paraisse, amène à s'interroger sur le sens de l'éthique pour l'homme politique congolais. Il est en fait, scandaleux qu'un fonds destiné à indemniser des concitoyens pour des atrocités subies d'une guerre, attise les envies de ceux-là même qui sont censés veiller sur leur réhabilitation psychosociale. Et, c'est à juste titre que, de tout bord, la population clame son indignation de l'inconduite éhontée de la classe politique congolaise. D'ici et là, on entend des propos assassins du genre : « le système politique est pourri » ; « il n'y a pas de sérieux dans la manière dont l'argent public est géré » ; « cela prouve que le mal est profond », « tous veulent se servir avant de penser au peuple », « on joue avec l'argent de l'Etat³ », « ce pays n'a point de chance ». A tout bien considérer, ces propos expriment un ras-le-bol, mieux la désillusion populaire quant au devenir du pays.

IV. Conclusion et recommandations

En RDC, la corruption et le détournement des deniers publics sont devenus un comportement pour les acteurs politiques. Sous peine de traîner le pays dans une désespérance éternelle, l'éradication de ce double mal constitue une urgence qui doit mobiliser tous les congolais pour des actions courageuses et rationnelles, dénuées de populisme, pour une société où la vie de chacun compte. Dans cette optique, il est recommandable que :

- 1) L'Autorité de Régulation des Marchés Publics renforce davantage les mesures d'encadrement de passations des marchés publics en veillant surtout, au caractère exceptionnel des marchés de gré à gré⁴.
- 2) Le gouvernement congolais, et le ministère de la justice en particulier, poursuivent l'initiative consistant à mettre en place une juridiction spécialisée pour les crimes à caractère économique et financier. À cet effet, le pays devra être doté de la loi portant organisation, compétence et fonctionnement de cette juridiction spéciale.
- 3) L'Education au civisme et à la citoyenneté responsable soit renforcée à tous les niveaux du système éducatif, pour atténuer autant que possible la culture des pratiques toxiques dans la gestion de la société.

³ Des expressions qui émergent souvent des commentaires des congolais à propos de ce scandale, voir les propos des jeunes avec qui on a échangé ainsi que les commentaires sur la toile congolaise.

⁴ En effet, la loi congolaise N°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics, en son article 17 alinéa 2, prévoit la procédure de gré à gré comme une procédure exceptionnelle d'attribution des marchés publics.